

10 C.

Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les premiers actes de la Conférence de Londres : « Sur la voie de garage ». — Les termes du problème : les griefs et les besoins de la France ; la mauvaise volonté de l'Allemagne. — La solution française : un court moratorium contre des gages. — Lloyd George contre les suggestions françaises. — Les experts au travail. Une manœuvre déloyale.

Quelle impression se dégage des premières conversations de Londres ? Sous le titre : « Les demandes formulées par la France sont envoyées sur une voie de garage », M. Henri Wals écrit dans le *Chicago Tribune* : M. Poincaré espérait qu'il ferait accepter, d'emblée, les vues de la France et les points sur lesquels elle insiste, mais le « sorcier gallois » a renversé les espérances du premier ministre français en renvoyant aux experts l'examen des demandes, tandis que les principaux délégués continuent leurs discussions dans le domaine des généralités et des phrases habituelles sur la bonne volonté et la solidarité.

Ces lignes reflètent bien la situation. D'un côté, M. Poincaré a exposé la condition de la France en face des manquements de l'Allemagne et marqué l'urgence nécessaire d'amener celle-ci à changer d'attitude.

De l'autre, M. Lloyd George s'est révélé, une fois de plus, comme l'avocat des intérêts britanniques, allemands, voire européens, contre les intérêts français. Puis il a proposé de soumettre à l'examen d'une commission d'experts les suggestions de la France.

Chemin faisant on vante les bienfaits... de l'Entente, de la Solidarité interalliée, O ironie !

Revenons brièvement sur le programme développé par le Président du Conseil français.

M. Poincaré a résumé les griefs et les besoins de la France. Les griefs ? Ce sont les carences successives des Allemands dans l'exécution du Traité de Versailles : châtiment des coupables, désarmement, paiement des réparations ; sur toute la ligne, il y a un manque. Et M. Poincaré résume ainsi sur ce point sa pensée :

De toute façon, l'Allemagne ne fait pas honneur à ses obligations. On lui a accordé un premier moratoire. Elle en a réclamé un second, qui devrait durer jusqu'à la fin de cette année ou même pendant les années 1923 et 1924. D'autre part, on a considéré que le paiement des dettes interalliées est subordonné à celui des réparations.

Nos besoins ? Ils sont immenses. Ils tiennent à l'importance de nos dévastations et à la nécessité de les réparer nous seuls, M. Poincaré précise :

On ne doit pas oublier nos dix départements dévastés. La France a déjà dépensé 80 milliards, à titre d'avance sur les paiements dus par l'Allemagne, dont plus de la moitié, c'est-à-dire environ 45 milliards, a été absorbée par des réparations purement matérielles. Ce total augmentera encore considérablement d'ici la fin de l'année. La situation est donc pleine de périls. Le déficit budgétaire en France égale et dépasse de plus ou moins la somme nécessaire pour le service des intérêts des sommes ci-dessus.

Il ne faut pas pousser l'Allemagne au désespoir, a dit Lloyd George : *Il ne faudrait pas non plus désespérer la France.* En réalité, la France est à bout de souffle. Elle n'a que son crédit et elle en a besoin pour vivre et continuer l'œuvre de réparations, surtout si on décide d'accorder un moratorium à l'Allemagne.

On ne pouvait finir avec plus de sobriété précision ni plus de netteté les termes mêmes du problème. Enfin, M. Poincaré tient à bien définir la situation de l'Allemagne, sur le sort de laquelle on tente de nous apitoyer, alors qu'elle s'est volontairement mise en fâcheuse posture.

On nous répète à chaque instant que l'Allemagne est dans une situation terrible, qu'il lui est impossible de se procurer les devises étrangères nécessaires aux échéances des réparations à cause de l'effondrement du change de sa monnaie. Elle est l'unique responsable de cette dépréciation de sa monnaie. Toutes ses subventions directes ou indirectes aux industriels et à la population, ses dépenses compléaires en faveur de sa marine marchande, ses chemins de fer et ses canaux, n'ont, évidemment pas contribué à la liquidation de sa dette de guerre.

On nous répète à chaque instant que l'Allemagne est dans une situation terrible, qu'il lui est impossible de se procurer les devises étrangères nécessaires aux échéances des réparations à cause de l'effondrement du change de sa monnaie. Elle est l'unique responsable de cette dépréciation de sa monnaie. Toutes ses subventions directes ou indirectes aux industriels et à la population, ses dépenses compléaires en faveur de sa marine marchande, ses chemins de fer et ses canaux, n'ont, évidemment pas contribué à la liquidation de sa dette de guerre.

On nous répète à chaque instant que l'Allemagne est dans une situation terrible, qu'il lui est impossible de se procurer les devises étrangères nécessaires aux échéances des réparations à cause de l'effondrement du change de sa monnaie. Elle est l'unique responsable de cette dépréciation de sa monnaie. Toutes ses subventions directes ou indirectes aux industriels et à la population, ses dépenses compléaires en faveur de sa marine marchande, ses chemins de fer et ses canaux, n'ont, évidemment pas contribué à la liquidation de sa dette de guerre.

Restait à formuler la solution, la solution française.

Elle se résume dans cette formule très claire : « Pas de moratorium sans gages productifs ».

Ainsi, M. Poincaré ne repousse pas absolument l'idée d'un moratorium, mais il pose une double condition : ce moratorium n'aura qu'une courte durée et il aura, comme contre-partie indispensable, des gages productifs.

Ces gages sont absolument indispensables, estime le Premier Français. Ils pourront consister dans le contrôle des exportations Allemandes, dans toute une série de mesures à prendre dans la Ruhr, par exemple, prélèvement d'une taxe sur les charbons, exploitations des mines fiscales, rétablissement des douanes à l'Est des territoires occupés, exploitation des forêts domaniales, participation aux sociétés anonymes, etc...

A noter que M. Poincaré n'entend énoncer par là que des suggestions d'ordre général, poser une question de principe, tout en indiquant divers moyens d'applications possibles.

Mais, sur la question du principe des gages, M. Poincaré l'a déclaré catégoriquement, la France restera intransigeante.

Ainsi, pour la première fois peut-être depuis l'armistice, une conférence alliée se trouve en présence d'un programme précis d'une volonté française, nettement formulés.

Comment le « vieux sorcier gallois », Lloyd George, a-t-il accueilli ces propositions françaises ?

Doué d'une faiblesse extraordinaire de raisonnement, le Premier Anglais n'a pas répondu directement aux suggestions françaises. Il a pris la « tangente ».

Tout à tour, il a exprimé son admiration pour l'effort accompli par l'Allemagne et les versements effectués ; (quelles ruines a-t-elle relevés ? Est-ce l'organisation de la banqueroute qui est admirable ?) — puis reproché discrètement à la France de n'avoir pas fourni un effort financier suffisant ; enfin, développé cette opinion paradoxale que la crise industrielle britannique éprouvait son pays, autant que nos régions dévastées éprouvent la France.

Et, en conclusion, Lloyd George a mis en doute l'efficacité des mesures préconisées par M. Poincaré qui, à ses yeux, risquent d'apporter plus de mal que de bien.

De là, le renvoi à une commission d'experts des propositions françaises. Vaine procédure : on perd du temps et quand il s'agit de se prononcer sur un principe y a-t-il lieu de tergiverser longtemps ?

Lloyd George n'aurait-il pas plutôt quelque arrière-pensée ?

Le Comité des experts n'aura pas tardé à faire connaître son sentiment sur les propositions de M. Poincaré : il n'en a accepté qu'une partie seulement et encore en formulant à leur sujet de sérieuses réserves.

Dès lors, comment se présente la situation ?

Notre confrère, la *Journée Industrielle*, la définit excellemment en ces termes :

Où bien le Président du Conseil français est assez sûr de la valeur effective de ses propositions pour les maintenir intégralement, même au risque d'une rupture, ou bien il se laisse gagner soit par le doute, soit par le désir de sauvegarder l'accord, et il acceptera un compromis d'amour-propre qui permettra au temps d'agir dans le sens du calcul britannique.

Il n'est pas douteux, en effet, que si M. Poincaré abandonne une partie quelconque de ses propositions, il conduira la France dans son dangereux sillon.

Or, ce sillon, nous en connaissons le sens. Le Premier Anglais n'a qu'un but : réparer la dévastation commerciale, dont nos alliés et les neutres prétendent avoir souffert, tout en ne réservant aux vraies victimes de la guerre que de maigres aumônes.

Et pour atteindre ce but, Lloyd George ne reculera devant aucun moyen, même déloyal.

Deux faits établissent une fois de plus, que le Comité des Experts délibérait, encore, l'agence Reuter, qui est sous le contrôle du gouvernement britannique, publiait une note indiquant que tous les alliés repoussaient les gages demandés par la France.

Indication inexacte, tendancieuse, faite pour exercer une sorte de pres-

sion tant sur le Comité des Experts que sur la presse anglaise.

Voici le second fait, non moins grave : au même moment, le secrétaire particulier de Lloyd George, s'adressant aux journalistes anglais, les incitait par ses déclarations à combattre le programme de M. Poincaré et à envisager la perspective d'une rupture de l'Entente.

Et, de fait, le bruit de cette rupture a couru.

Ce ne sont pas là des procédés de discussion loyale, de discussion où le dessein d'aboutir à un accord domine. C'est du chantage, un essai d'intimidation.

La Conférence de Londres est un traquenard.

M. Poincaré a le devoir de l'éviter au prix même d'une rupture.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Les livraisons de charbon allemand

Le 8 août a eu lieu à Berlin un conseil des ministres qui s'est occupé des livraisons de charbon aux Alliés. On signale que l'Allemagne se déclarera bientôt une seconde fois dans l'impossibilité de poursuivre ses livraisons dans la proportion observée jusqu'ici.

Un allemand raisonnable

Dans la « Welt am Montag », M. de Gerlach porte sur M. Poincaré le jugement suivant :

« On devrait mettre fin, une bonne fois, aux stupides insultes contre M. Poincaré. Sa chute ne serait pas du tout dans l'intérêt du peuple allemand, car son successeur serait M. Tardieu ou un autre ultra nationaliste. »

« Je ne m'élève naturellement pas contre une critique positive de M. Poincaré, je m'élève contre les exagérations de mauvais goût, haineuses, désespérées, impolitiques. On le représente comme le véritable responsable de la guerre sans avoir aucune preuve de cette alléguation. On falsifie son livre sur l'origine de la guerre. La majeure partie de la presse allemande fait tout ce qu'elle peut pour l'irriter toujours davantage contre elle. »

La dette flottante de l'Allemagne

La dette flottante de l'Allemagne durant les dix derniers jours de juillet a augmenté de sept milliards et demi de marks. Elle atteint maintenant 305 milliards 800 millions de marks, soit une augmentation de 35 milliards 800 millions depuis le 1^{er} avril dernier.

Notre administration !

C'est seulement lundi que les banques de Strasbourg ont été avisées officiellement de la décision prise le 5 août par le commissaire général concernant la mise sous séquestre des dépôts allemands.

On sait que la plupart des Allemands avaient retiré leurs fonds pour les faire passer en Suisse, mais il en restait qui ne l'avaient pas fait. Ceux-ci se sont présentés tranquillement lundi matin et ont pu retirer leurs fonds. Ils avaient escompté les lenteurs légendaires de l'administration française et ne s'étaient pas trompés.

En Haute-Silésie

On a découvert à l'administration des mines d'Hindenburg, en Haute-Silésie, que 700 wagons de charbon avaient été vendus en secret par des employés.

Le total du charbon vendu représente 1.250.000 kilos, pour une valeur de 10 millions de marks.

Dix employés ont déjà été arrêtés.

Le tunnel sous la Manche

Dans une réunion tenue à Londres, l'Association des Chambres de commerce britanniques a voté, à l'unanimité, la résolution suivante :

« L'Association des Chambres de commerce britanniques renouvelle ses motions précédentes en faveur de la construction du tunnel sous la Manche, et elle considère que le moment est opportun pour que les mesures définitives soient prises dans ce but. »

Sir Arthur Pell, président du Comité du tunnel sous la Manche, à la Chambre des communes, a déclaré publiquement que le groupement qu'il a constitué réunit plus de 400 députés. Il recueille en ce moment les signatures de ses collègues au bas d'une pétition qui sera adressée au gouvernement en vue d'obtenir la discussion à la session d'automne.

Pas de propriété littéraire en Russie

Le gouvernement des soviets a publié un décret concernant les droits d'auteur et affirmant que le gouvernement a le droit de déclarer propriété de l'Etat tout écrit qu'il considérerait de grande importance.

Les éditeurs ont l'autorisation de faire ce qu'ils veulent à l'égard des auteurs étrangers, les conventions antérieures n'étant plus reconnues.

Les opérations françaises au Maroc

Les opérations en haute Moulouya et dans la région des Ichkern ont pris fin. Le groupe mobile de Tadia est rentré à Tadia dans ses garnisons de repos après avoir terminé l'organisation du front d'Ichkern. Nos troupes tiennent depuis sa source tout le cours de la Moulouya ; 1.570 tentes ont fait leur soumission depuis le 12 mai.

Un typhon qui s'est abattu le 2 août en Indo-Chine aurait fait 10.000 victimes

On croit que le typhon qui s'est abattu à Swatow, le 2 août, a causé la mort de plus de 10.000 Chinois. La ville chinoise est réduite en un monceau de décombres.

Le typhon a causé de très graves dégâts au couvent des Ursulines de Swatow. Le toit ayant été arraché par la violence de l'ouragan, les sœurs se réfugièrent dans les sous-sols. Mais elles furent emportées par l'inondation et la supérieure fut entraînée à la dérive sur une poutre. L'église du couvent a été détruite. Dans un village de la côte, 200 habitants ont été noyés.

MM. Vaillant-Couturier et Cachin sont déboutés en appel

Mardi devant la chambre des appels correctionnels, est revenu l'appel formé par MM. Vaillant-Couturier, Cachin, député, et Péri, contre le jugement qui avait rejeté la demande en récusation contre le président Lemerrier. La Cour a confirmé le jugement, estimant qu'aucun fait précis et contrôlable à l'appui de la récusation n'a été apporté, mais seulement des appréciations vagues.

La Cour maintient les amendes prononcées : 500 francs à MM. Vaillant-Couturier et Cachin et 100 francs à M. Péri, et condamne solidairement les trois inculpés aux frais de première instance et d'appel.

La variole noire fait son apparition

Une épidémie de variole noire a été constatée à Vaulx-Vraucourt dans le Pas-de-Calais. Le curé et un habitant du village sont morts en quarante-huit heures. Des mesures très sévères ont été prises pour enrayer le fléau.

Des requins sur la côte d'Irlande

Des requins géants infestent le voisinage de la côte sud et sud-ouest de l'Irlande.

Le capitaine d'un navire qui vient d'arriver à Liverpool, déclare qu'il est passé à côté d'une trentaine de ces monstres. « Il y en avait, dit-il, qui mesuraient plus de 9 mètres de longueur. »

Les marins les plus expérimentés déclarent qu'ils n'ont encore jamais vu de requins de cette taille dans les eaux européennes.

CHRONIQUE LOCALE

Ecole primaire supérieure
M. Coussié, directeur de l'Ecole primaire de Luzech, est nommé en la même qualité à Aiguillon.

NETTOYAGE

Notre entrefilet de mardi, « Congés », nous a valu quelques observations qui ne manquent pas de justesse, et nous serions de bien mauvaise foi, si nous ne les enregistrions pas.

Aussi bien, pourquoi ne pas tout dire et pourquoi taire ce que les Cadurciens et les touristes constatent de désagréable dans la ville ?

Un correspondant nous dit : « Vous trouvez admirable cette période de congés que nous vivons à Cahors ? Vous avez raison. Mais est-ce qu'il ne manque pas quelque chose pour que tout soit parfait ? Est-ce que, par exemple, on ne pourrait pas arroser les boulevards, pour tasser la poussière ? »

Oui, ce correspondant a raison. Un autre nous dit : « C'est beau, c'est magnifique : Cahors a beaucoup de distractions, d'attractions. Mais l'autre soir, Monsieur et cher ami, vous faisiez, comme tout bon Cadurcien, visite à la fête de la place des Petites Boucheries. »

« Oh ! la fête était superbe : la foule joyeuse était entraînée dans le tourbillon des danses à la mode : tout était parfait. »

« Seulement, Monsieur et cher ami, vous avez remarqué que, par moments, cette foule manifestait un certain mécontentement. »

« Vous l'avez d'autant plus remarqué, qu'à la table où vous consommiez le « panaché de famille », vous avez dit : « Oh ! que ça sent mauvais ! »

« Je vous rappelle cela, Monsieur et cher ami, car tous ceux qui étaient à la fête ont fait la même réflexion. »

« Il y a des distractions, des attractions, mais les rues manquent d'hygiène. »

Nous remercions ce correspondant de son observation.

En effet, pendant la fête, le public qui se pressait sur les chaises des restaurants Pégourie et Troitier, se plaignait de la mauvaise odeur qui chatouillait les narines.

D'où provient cette mauvaise odeur, odeur acre, pestilentielle, cadavérique ? Elle provient des égouts.

Pourquoi ? Parce que, probablement, ces égouts ne sont pas ou sont insuffisamment nettoyés. Probablement, parce qu'ils doivent être encombrés de détritus pourris.

Notre correspondant a raison. Tous ceux qui assistèrent à la fête, furent incommodés par cette odeur nauséabonde.

Du reste, les habitants du quartier de la Place des Petites Boucheries, de la rue du Portail Alban n'avaient pas attendu au jour de la fête pour s'en rendre compte et s'en plaindre.

Mais les visiteurs et les touristes qui stationnaient dans ces quartiers dimanche et lundi ont pu s'associer aux plaintes des habitants.

Si le nez des agents de la voirie, et surtout celui du nouveau chef de cet important service municipal flairent bon et juste, nous pouvons être certains que des réparations, des nettoyages seront faits dans les égouts du quartier des Petites Boucheries.

Et cela, dans l'intérêt de l'hygiène, de la salubrité publiques !

LOUIS BONNET.

Compatriote

M. Philippe Delmas, professeur agrégé d'allemand au lycée de Tulle, est nommé professeur d'allemand au lycée de Montpellier, en remplacement de M. Sucher, appelé dans un lycée de Paris. M. Philippe Delmas est le frère de M. Emile Delmas, député du Lot.

Nos félicitations au distingué professeur.

Assistance publique

M. Calvet, sous-inspecteur de l'Assistance publique à Cahors, est promu au choix à la classe supérieure de son grade à partir du 1^{er} août.

Nos félicitations.

Contributions indirectes

Notre compatriote M. Jean Iches, vérificateur des contributions indirectes à St-Rémy-en-Bourzomont (Marne), est nommé à la Bourboule (Puy-de-Dôme). Félicitations.

Ecole de commerce

Notre jeune compatriote Delpuech

a obtenu le diplôme supérieur de l'Ecole supérieure de commerce de Toulouse.

Nos jeunes compatriotes Calmon, Costes ont été reçus aux examens de 1^{re} année de l'Ecole supérieure de commerce de Toulouse. Félicitations.

Enseignement primaire

Par arrêté en date du 9 août 1922, M. le Préfet du Lot a nommé institutrices aux postes suivants :

Mlle Meyre, institutrice à Cuzance (non installée), institutrice à Lacisque (Cuzance).

Mlle Trivie, institutrice à Lacisque (Cuzance), institutrice à Cuzance.

Mme Veysières, institutrice-adjointe à St-Denis-près-Martel est nommée institutrice-adjointe à Vayrac.

Mme Maigne, institutrice-adjointe à Vayrac est nommée institutrice-adjointe à St-Denis-près-Martel. (Mutation).

Médailles d'honneur du travail

La médaille d'honneur en argent est décernée aux vieux serviteurs du Lot dont les noms suivent :

Mlle Vialette Marie, à Mechmond : 32 ans de services chez M. Delbut.

Mlle Jach Maria, à Gourdon, 38 ans de services chez M. Libet.

Nos félicitations.

Matériel scolaire

M. Emile Delmas, l'actif député du Lot, a reçu du ministre de l'Instruction publique la lettre suivante : Monsieur le Député et cher collègue, j'ai l'honneur de vous informer que, par décision en date de ce jour, j'ai accordé à la commune de Quissac (Lot), une concession de cartes géographiques pour l'école primaire publique.

Je suis heureux d'avoir pu, en cette circonstance, vous prouver tout le prix que j'attache à votre recommandation. Agréés, etc., etc.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Obsèques

Mercredi soir à 1 heure et demie, ont été célébrés les obsèques civiles de M. Jean Rous, dont nous avons eu le regret dans notre dernier numéro d'annoncer la mort.

Une foule considérable a suivi le char funéraire qui était recouvert de nombreuses et belles couronnes et gerbes de fleurs.

Au cimetière, M. Bessières, adjoint au maire, a adressé, au nom de la loge l'« Aurore Sociale du Quercy » le dernier adieu.

Discours de M. Bessières

Mesdames, Messieurs, mes frères, j'ai la pénible mission d'apporter à notre T. C. F. Rous un suprême et dernier hommage au nom de la Loge « L'Aurore Sociale du Quercy ».

Né le 22 mai 1857 à Cahors, le F. Rous fut initié le 2 août 1900 à la Loge « Les Vrais Amis de la Paix » de Figeac, où on sut apprécier aussitôt ses qualités. Ce fut le 1^{er} août 1922 qu'il fut désigné comme 1^{er} Surv. de la L. R.

Le F. Rous est un de ces hommes qui ont aimé la Mac. pour elle-même, qui l'ont étudiée, approfondie et cultivée, en lui consacrant toute leur intelligence et tout leur cœur. Sa vie fut remplie par la Maçonnerie ; il fut Mac. avant tout.

Les Mac. de cette trempe sont rares, et quand ils disparaissent, ils méritent d'être pleurés par tous les vrais M.

Le F. Rous est de ce nombre. Comme conseiller municipal de Figeac, il sut aussi par son travail, par sa franchise, par sa bonté se faire estimer de tous ses collègues et se faire aimer de la population.

De retour dans sa ville natale, il y a deux ans environ, sa première pensée fut de se faire adjoindre à la L. « L'Aurore Sociale du Quercy », où nous avons pu apprécier aussitôt ses idées profondément républicaines et Mac. et voir en lui le librepenseur, animé des idées les plus larges de progrès et de justice.

A sa femme éplorée, à ses enfants à son frère, les francs-maçons voudraient, dans les tristes et douloureuses circonstances actuelles, que la grande estime, la profonde amitié que nous avions pour le cher disparu, fussent un réconfort et une consolation.

Mon F. dors en paix, ta vie n'a pas été stérile, tu as apporté la pierre à l'édifice de beauté, de bonté et de justice que nous nous efforçons d'élever pour l'humanité future.

Tu es de ceux qui ont jeté sans compter la bonne semence autour de toi, sans l'inquiéter si ce serait toi qui récolterais. Ton exemple sera suivi, ta vie n'a pas été inutile.

Au nom de tous les FF., adieu. Nos renouvelons à la famille nos sincères condoléances.

A Labarre

On se plaint que la rue Martin Baudel soit toujours encombrée par des dépôts d'immond

Pour supprimer la guerre

Deux groupes se sont constitués au Sénat et à la Chambre, sous ce titre : Groupes pour supprimer le crime, la Guerre, par la vraie Société Générale des Nations.

Parmi les membres qui composent le groupe du Sénat, nous relevons le nom de M. de Monzie, sénateur du Lot.

Reconnaissance nationale

La Médaille de la Famille Française est décernée en témoignage de reconnaissance nationale, aux mères de famille du Lot, dont les noms suivent :

Mmes,
Bonnet (Jean-Pierre-Amadou), née Brel (Cécile-Marie), à Saint-Martin-Labouval ; 9 enfants.
Calméjan (Pierre), née Belguiral (Marie), à Saint-Cirgues ; 8 enfants.
Liauzu (Jean), née Delvit (Augustine), à Tour-de-Faure ; 9 enfants.
Pradelle (Antoine), née Engelbert (Marie), à Caniac ; 9 enfants.
Rigouste (Vincent), née Bargues (Rosale), à Montfaucon ; 8 enfants.

Médaille de bronze.
Mmes,
Chaduc (Jean-Marie), née Bories (Marie-Févrerie), à Saint-Jean-de-Laur ; 5 enfants.
Cocula (Jean), née Cavalé (Célestine), à Vaillac ; 7 enfants.
Gibrat (Henri), née Faltrept (Joséphine), à Saint-Péroux ; 7 enfants.
Grimal (Auguste), née Saur (Thérèse), à Livernon ; 7 enfants.
Ladirat (Joseph), née Pradayrol (Marie), à Lacapelle-Marival ; 7 enfants.

I. E. P. — 3^e SUBDIVISION

Le capitaine Lemaire, chef de section subdivisionnaire d'I. E. P. rappelle aux jeunes candidats au C. P. S. M. (2^e session), que les examens commenceront le samedi 12 août, à 7 h. du matin. Rassemblement caserne Bessières, Cahors.

AVIRON CADURCIEN

REUNION GENERALE
Les membres actifs de l'Aviron Cadurcien sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le samedi 12 août courant à 8 h. 30 du soir dans une des salles de la Mairie (2^e étage).

Ordre du jour :
Projet de fusion de l'Aviron Cadurcien et du Compound Club Cadurcien.

Exposition canine

A l'occasion de l'exposition canine du 3 août 1922, M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu accorder à la Société « Le Saint-Hubert Club Quercinois » trois médailles dont une en argent et deux en bronze.

Ces médailles, destinées aux chiens de berger, ont été accordées :
1^{re} Médaille d'argent. — 1^{er} prix, hors concours : Lord, à M. de Gouttes, à Gaillac (Tarn).
2^e Médaille de bronze. — 1^{er} prix : Miss, à M. Rouziès, adjudant 10^e dragons, à Montauban.
3^e Médaille de bronze. — 2^e prix : Loutte, à M. Périé, à Francoules.
Le Président : DE RICARD.

Probité

Au moment où les coureurs prenaient dimanche, le départ pour l'épreuve du brevet des 100 kilomètres, l'un des champions perdit un portefeuille contenant 80 francs en coupures de 20 francs.

Ce portefeuille fut trouvé sur le quai Vaxis par le jeune Louis Riols, demeurant place Rousseau, à Cahors, et aussitôt remis par lui aux organisateurs de la course qui le firent parvenir à son légitime propriétaire.

Un portefeuille a été trouvé par Mme Lemozy, demeurant rue Vayrols, qui l'a déposé au Commissariat de police où il a été réclamé.

Fête votive

La fête de la place des Petites Boucheries a été, comme tous les ans, célébrée avec éclat. Décors, guirlandes, pavements, illuminations, rien ne manquait. Aux sons d'un orchestre bien composé, nombreux furent les

couplets qui se livrèrent au plaisir de la danse.

La farandole fut particulièrement animée.

Nos félicitations aux organisateurs.

Critérium cycliste Peugeot

La demi-finale de cette épreuve se courra le 15 août sur les parcours Montauban-Cahors et retour. Le contrôle de Cahors, assuré par le Comité départemental de l'U. V. F., sera tenu au café de la Promenade, où les coureurs passeront vers 14 h. 45.

Les cinq premiers de l'éliminatoire du Lot, Valadié, Molis, Huygbaert, Bétaïlle et Sirvain, prendront part à cette épreuve où ils seront en compétition avec les « as » montalbanais.

Les trains Cocula

Dates des départs en 1922 : 14, 26 et 30 juillet ; 4, 6, 10, 14, 18, 26 et 30 août ; 9 septembre.

Garde-place. — Moyennant un supplément de 2 francs, chaque voyageur pourra retenir sa place. Il recevra, à cet effet, un ticket numéroté correspondant à la place retenue par lui.

Ouverture des bureaux : 223, Boulevard Raspail, tous les jours de 9 h. à midi et de 2 à 6 h., même le samedi, de 2 à 6 h., le dimanche de 9 à 11 h., sauf le 15 août.

L'Indicateur-Horaire : 1 franc 10 franc.

NOTE IMPORTANTE. — Il est rapélé que les Bureaux des Trains à prix réduits dénommés Trains COCULA ont été réinstallés, 223, Boulevard Raspail (14^e arr.) Métro Raspail.

Départements desservis : Haute-Vienne, Corrèze, Dordogne, Lot-et-Garonne, Aveyron, Tarn, Tarn-et-Garonne, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers, Haute-Garonne, Ariège, Aude, Hérault, Pyrénées-Orientales.

AVENIR CADURCIEN

PROGRAMME DU 10 AOUT 1922
Le Nivernais (p. r.) Kelsen.
Lèvres Roses (valse) Andrieu.
Nabuchodonosor (fant.) Verdi.
Souviens-toi (mazurka) Frédéric.
Marche Mauresque, à 22 h.

Allées Fénelon, de 21 h. 1/4 à 22 h. 1/4

GRAND CAFÉ TIVOLI

Concerts Symphoniques tous les jours

DIRECTION : J.-B. NOUYRIT

Ce soir Jeudi

La Dame Blanche (ouv.) Boieldieu.
Lohengrin (grande fant.) R. Wagner.
La Danse Macabre, St Saëns.
Sérénade (pour violon solo) Toselli.
M. Bouffartigue.

Catus

Nous avons oublié de dire dans notre compte rendu des fêtes de dimanche dernier, que le service d'ordre organisé par M. Pélagrat, commandant la brigade de gendarmerie de Catus, avait été parfait. Grâce au zèle et à la vigilance de ses collègues, on n'eût à déplorer aucun accident.

St-Vincent-Rive-d'Oit

La fête annuelle sera célébrée les 12, 13 et 14 août.

A cet effet la commission n'a rien négligé pour assurer à cette réjouissance un plein succès.

Un orchestre des mieux choisis de Cahors fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

SAMEDI 12 : 18 h. 30, réception de la musique ; 21 h., retraite aux flambeaux ; 22 h., ouverture du bal.

DIMANCHE 13 : 6 h., réveil en fanfare, salves d'artillerie ; 11 h., aubade aux habitants, distribution de bouquets aux jeunes filles, apéritif-concert ; 16 h., grand bal ; 21 h., illuminations ; 21 h. 30, grand bal de nuit, bataille de confetti.

LUNDI 14 : 11 h., apéritif-concert ; 15 h., jeux nautiques, courses diverses ; 21 h., départ du ballon « Le flottard » ; 22 h., grand bal d'adieu suivi du traditionnel grand-déjeûner.

P.-S. — Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.

Le comité décline toute responsabilité des accidents qui pourraient survenir.

Gourdon

Réunion extraordinaire. — La section de l'U. N. M. R., veuves, ascendants, orphelins et anciens combattants de Gourdon, organise pour le dimanche 13 août, à 13 h., un grand bal très précis, heure légale, dans la grande salle de la mairie de Gourdon, une réunion extraordinaire.

Une conférence sera faite par le camarade Dufraisse, membre de l'Office national des mutilés à Paris, membre du conseil d'administration de l'Union nationale des mutilés et réformés, membre du comité départemental des mutilés, secrétaire général de l'Union périgourdine des mutilés et réformés.

Nous prions les intéressés n'étant pas encore inscrits ou n'ayant pas reçu de convocation de considérer la présente annonce comme une invitation.

A l'issue de la réunion il sera répondu à toutes demandes de renseignements et procédé à l'inscription de nouveaux sociétaires.

Le président : J. GLÉNADEL.

Un de nos compatriotes à l'honneur. — Nous apprenons avec un vif plaisir que notre savant compatriote et ami M. le docteur Auguste Cabanès, que ses nombreux ouvrages et ses conférences ont si popularisé dans les milieux cultivés vient d'être élu membre de l'Académie Royale Médecine de Bruxelles.

Nos plus chaleureuses félicitations.

Conseil d'arrondissement. — Lundi dernier 7 août, les membres du Conseil d'arrondissement de Gourdon se sont réunis à la sous-préfecture pour la tenue de la première partie de la session de 1922.

Etaient présents : MM. Davidou, Laquière, Besse, Delpech, Mespoulet, Chassaing, de Camy. Excusés : MM. Mazet et Delbous.

M. Sudres, sous-préfet, assiste à la séance.

On procède à l'élection du bureau. Ont été élus, à l'unanimité :
Président, M. Davidou ; vice-président, M. Mazet ; secrétaire, M. Chassaing.

Anglars-Nozac

Grève électorale. — La section de vote d'Aunac avait à élire trois conseillers municipaux par suite de leur démission, dimanche dernier 6 août.

Scrutateurs ni électeurs ne s'étant pas présentés, l'élection n'a pas eu lieu.

Cette abstention provient d'une profonde division qui existe parmi les membres de la municipalité de cette localité.

Gramat

Céramique de poulinières. — Voici les résultats du concours de poulinières qui a eu lieu le 7 août à Gramat :

Primes de majorité de 5 ans : Courbaix, à Sonac, 300 fr. ; Vieillescaze, à Issendolus, 300 fr.

Poulinières sultées : 1^{er} prix, Lacarrière, à Thémimes, 600 fr. ; 2^e prix, Pechmalbec, à Sonac, 550 fr. ; 3^e prix, Lacarrière, à Thémimes, 550 fr. ; 4^e prix, Laplace, à Loubressac, 500 fr. ; 5^e prix, Pechmalbec, à Sonac, 500 fr. ; 6^e prix, Montel, à Issendolus, 500 fr. ; 7^e prix, Montel, à Issendolus, 450 fr. ; 8^e prix, Floirac, à Roc-Amadour, 450 fr. ; 9^e prix, Mage, à Le Bourg, 450 fr. ; 10^e prix, Vi-tet, à Le Bastid, 400 fr. ; 11^e Mme Delsatrac, à Gramat, 400 fr. ; 12^e prix, Vernet, à Issendolus, 350 fr. ; 13^e prix, Mme Turanne, à Thémimes, 350 fr. ; 14^e prix, Thamié, à Roc-Amadour ; 15^e prix, Carbois, à Thégria, 350 fr. ; 16^e prix, Vitrac, à Gramat, 350 fr. ; 17^e prix, Mage, à Le Bourg, 350 fr. ; 18^e prix, Vieillescaze, à Issendolus, 325 fr. ; 19^e prix, Courbaix, à Sonac, 300 fr. ; 20^e prix, Vieillescaze, à Issendolus, 300 fr. ; 21^e prix, Estay, à Roc-Amadour, 300 fr. ; 22^e prix, Muret, à Quissac, 300 fr. ; 23^e prix, Montbertrand, à Le Bourg, 300 fr. ; 24^e prix, Turanne, à Thémimes, à 200 fr. ; 25^e prix, Jutet, à Issendolus, 200 fr. ; 26^e prix, Turanne, à Thémimes, 200 fr. ; 27^e prix, Lapergue, à Thémimes, 200 fr. ; 28^e prix, Delsahut, à Thémimes, 200 fr. ; 29^e prix, Delsahut, à Thémimes, 200 fr.

Juments non sultées : Lacarrière, à Thémimes, 150 fr. ; Varelles, à Lavergne, 150 fr. ; Bouzuc, à Thémimes, 150 fr. ; Malaury, à Roc-Amadour, 125 fr. ; Mérit, à Ruyres, 125 fr.

Courses de chevaux. — Résultats de la journée du dimanche 6 août :

Première course, épreuve régionale de la Société sportive d'encouragement, 3.000 fr. ; 1.000 m. — 1. Mervelle-III (P. Perouzel) ; 2. Pelegry (P. Pral) ; 3. Séduisante (Lavalin) ; 4. Galopin-VII (G. Dubreuil, gentlemen) ; 5. Sains-Culotte-II (Saint-Maurice). Une écrouleuse, un longueur et demi, deux longueurs.

Deuxième course, prix de la chambre de Commerce du Lot (au trot attelé), 1.000 fr. 3.000 m. — 1. Premier-Consul (Bouysou) ; 2. Quink (Fournié) ; 3. Rosette (Paynon) ; 4. Mirmier (Devès) ; 5. Belle-de-Jour (Lahorie).

Gagnant, 30 fr. placés, 12 et 12 fr.

Troisième course, prix des haras, 5.000 fr. 2.200 m. — 1. Pékin-IV (E. Chancelier) ; 2. La Superbe (James Krokot) ; 2 longueurs Gagnant, 6 fr.

Quatrième course, prix de la Société d'encouragement, 4.200 fr. 2.200 m. — 1. Nédjarine (E. Chancelier) ; 2. Linck (Saint-Florent) ; 20 longueurs.

Gagnant 6 fr.

Cinquième course, prix de la Prairie 2.000 fr., 2.200 m. — 1. Moonlight-II (Lac-teyra) ; 2. Théphis (Mommier) ; 3. Turbulent (Luzel), 20 longueurs.

Gagnant, 6 fr.

Sixième course prix de la Société de steeple-chases de France, 2.250 fr. 3.500 m. — 1. Lagache (B. Vo) ; 2. Bérény (A. Lafarie), 5 longueurs.

Gagnant, 6 fr.

Résultats des courses du Lundi 7 août :
Prix du Conseil général, 1.400 fr., 2.200 m. — 1. Ben-Touareg (Henri Lacarrière) ; 2. Rillelle (François Réveillaud).
Pari mutuel. — Gagnant, 6 fr.
Prix de la Société d'Encouragement, 2.800 fr., 2.200 m. — 1. Touzaville (E. Chancelier), à M. D. Guequier.
2^e Prix de la société sportive d'encouragement. — 1. Tephis (Monna) ; 2. Moonlyk-II (Jean Lartigue) ; 3. Turbulent (R. Dezothe).

Souillac

Probité. — MM. Barre Reynaud et Maurice Colombet, de Lanzac, ont trouvé, le jour de la foire, un porte-monnaie contenant une somme de 108 fr. 50 qu'ils se sont empressés de remettre à l'agent de police municipale.

Quelques instants plus tard, son propriétaire, M. Hipolite Lespinasse, de Maselat est venu tout joyeux en reprendre possession.

Nos sincères félicitations à MM. Barre et Colombet pour cet acte de probité.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 50.

La Conférence de Londres

Lloyd George est affligé...

De Londres : M. Lloyd George est bien affecté par la tournure prise par la Conférence.

Il estime que les mesures proposées par M. Poincaré sont trop nombreuses et qu'on ne peut, d'une part, accorder un moratorium à l'Allemagne et, d'autre part, lui demander de payer des sommes aussi importantes que le suggère le Premier Français.

Dans quelques sphères politiques britanniques on déclare que la France espère opérer une sorte de main-mise sur la rive gauche du Rhin et la Ruhr.

Mais le mark remonte !

De Berlin : Les négociations de Londres se reflètent à la Bourse de Berlin qui, après avoir vu une dégringolade du mark, fut hier le théâtre d'une hausse des valeurs industrielles.

Violents incidents à la Chambre italienne

De Rome : De très vifs incidents ont eu lieu hier à la Chambre.

Les fascistes voulurent empêcher un député Communiste de prendre la parole.

Un violent tumulte se produisit alors au cours duquel un député fasciste sortit de la séance.

A l'issue de la séance, un député fasciste souffleta le directeur du journal, *Lavoro*, de Gènes.

La guerre d'Irlande

De Dublin : Des contingents de troupes nationales ont été débarqués en plusieurs points de la côte, dans le Comté de Cork.

La ville se trouve ainsi prise entre deux feux.

Paris, 13 h. 40.

Le Conseil des Ministres approuve M. Poincaré

Un Conseil des Ministres s'est tenu ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Millerand.

Le Conseil a délibéré sur la situation extérieure et prit connaissance des télégrammes échangés depuis trois jours et a fait connaître son approbation unanime au Président du Conseil, par un télégramme qui lui a été expédié à la fin de la réunion.

A vendre 3,75 le mètre carré 2.000 mètres planches, princ. pour parquet, 0,3 épaisseur, 10 à 19 cent. larg., 2 mètres longueur, 8 fr. le mètre carré. 600 planches châtaignier déléguées 0,3 ép., 2 m. de longueur sèche. S'adres. : VERSAUD, Bois, La Coquille (Dordogne).

A VENDRE
ÉTUDE D'HUISSIER
Labastie-Murat (Lot)
PRIX MODÉRÉ
S'adresser au Bureau du Journal

Parquets & Lambris

Bois de pin, belle qualité, toutes dimensions, fabrication soignée. Prix réduits. DELEST, 73, rue Peyronnet, BORDEAUX.

A VENDRE

FOUDRE EN CHÊNE

état neuf

Contenance 8 barriques

Chez M. ETÉVÉ, à FLOTTES, près Cahors

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE

Etudes de M^e MADELMONT, notaire à Bretenoux (Lot)

et de M^e FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac (Lot), successeur de son père

VENTE SUR LICITATION

aux enchères publiques d'Actions nominatives

Adjudication faite au DIMANCHE VINGT-SEPT AOUT MIL NEUF CENT VINGT-DEUX, à quinze heures, en l'étude de M^e MADELMONT, notaire à Bretenoux (Lot)

En exécution d'un jugement sur requête collective rendu par le tribunal civil de Figeac, le treize avril dix neuf cent vingt-deux, enregistré :

Il sera procédé le DIMANCHE VINGT-SEPT AOUT MIL NEUF CENT VINGT-DEUX, à QUATORZE heures, en l'étude de Maître MADELMONT, notaire à Bretenoux, à ces fins commises, à la vente sur licitation aux enchères publiques des actions nominatives ci-après désignées dépendant de la communauté universelle de biens ayant existé entre Monsieur François CALMETTE, professeur à Gramat (Lot), et Madame Jeanne-Eugénie-Berthe LAUCOUX, sa défunte épouse.

A la requête de : 1^o Monsieur Félix-François CALMETTE, professeur à Gramat (Lot) ; 2^o Monsieur Henri CHASSEING, propriétaire-viticulteur, demeurant et domicilié à Glanes (Lot), agissant en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE, issus du mariage de Monsieur CALMETTE surnommé avec Madame Eugénie-Berthe LAUCOUX, et à raison de l'opposition d'intérêts existant entre le dit Monsieur CALMETTE et ses enfants mineurs ayant Maître FONTANGES pour avoué.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jacques FERRAND, propriétaire à Glanes (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE surnommés.

REMERCIEMENTS

Mademoiselle Séraphine TROUSSEL ;
Monsieur LACROÛT, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat ;
Mademoiselle Eugénie LACROÛT, Modiste ;
Monsieur TRABOUËY, Adjoint technique des Ponts et Chaussées, et sa famille ;
Monsieur LAFAGE et sa famille aux Quatre-Routes et les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

M. TROUSSEL Antonin

POURQUOI REFUSE-T-ON DU CAFÉ AUX ENFANTS ?...

C'est parce qu'on reconnaît l'action nuisible de cette boisson sur leur jeune organisme. En famille, buvez du Kneipp, et loin de le refuser aux enfants, réjouissez-vous qu'ils en boivent, car étant diurétique et tonique il les fortifiera au lieu de les débilitier. Mélangé au lait il est exquis. Il est moins cher que le café.

1 fr. 25 les 250 gr. dans les bonnes épiceries

A VENDRE

ÉTUDE D'HUISSIER

Labastie-Murat (Lot)

PRIX MODÉRÉ

S'adresser au Bureau du Journal

Parquets & Lambris

Bois de pin, belle qualité, toutes dimensions, fabrication soignée. Prix réduits. DELEST, 73, rue Peyronnet, BORDEAUX.

A VENDRE

FOUDRE EN CHÊNE

état neuf

Contenance 8 barriques

Chez M. ETÉVÉ, à FLOTTES, près Cahors

Feuilleton du « Journal du Lot » 6

L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY

PAR

E.-Pierre LUGUET

II

NAISSANCE D'UN TERRE-NEUVE